



Fabrication Et Vente De Fromages Et Produits Laitiers

Publié sur actify.fr le juillet 1, 2026

60 vues

Adresse:

74b Rue des Poissonniers

Date de fin de commercialisation:

28/07/2026

Date limite de dépôt des offres:

27/07/2026

Etude:

SELARL JSA

1110-5110723. La société est titulaire de deux baux commerciaux :
74b Rue des Poissonniers 75018 PARIS
125/127 Rue de Crimée 75019 PARIS

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante :
contact@jsa.legal et mentionner la référence 18520.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société LA LAITERIE DE DE PARIS est organisée la cession de : fabrication et vente de fromages et produits laitiers.

La société est titulaire de deux baux commerciaux concernant des locaux : .
74b Rue des Poissonniers 75018 PARIS
125/127 rue de Crimée 75019 PARIS

CA au 31/07/2025 (12 mois) : 676 790€
CA au 30/04/2026 (9 mois) : 480 694€

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact à l'adresse électronique suivante :

contact@jsa.legal et mentionner la référence 18520.

Date limite de dépôt des offres sous pli cacheté : 27 juillet 2026 à 12h00 auprès de Maître VAN KEMMEL, Commissaire de justice, Tribunal des Activités Economiques de PARIS, 1 Quai de la Corse 75004 PARIS.

Pour pouvoir être examinée, la proposition devra obligatoirement comporter :

- l'identité précise du candidat (extrait K-bis et statuts si personne morale, copie d'une pièce d'identité si personne physique),
- si l'acquéreur souhaite se réserver la possibilité de se substituer à une société constituée ou en cours de constitution il devra impérativement le préciser,
- la mention « offre ferme et définitive » (aucune offre avec condition suspensive ne sera examinée),
- l'attestation sur l'honneur de l'acquéreur qu'il n'est pas directement ou indirectement lié, jusqu'au deuxième degré inclusivement, avec le débiteur cible ou ses dirigeants, qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas pour l'avenir, d'incompatibilité avec les dispositions de l'article L642-3, sauf application des dispositions de l'article L642-20 du Code de Commerce,
- un chèque de banque tiré sur un établissement bancaire français, au profit du liquidateur (voir cahier des charges)
- l'engagement de supporter, en sus du prix offert net vendeur, les droits et frais de rédaction d'acte, et les honoraires intermédiaires et de cession, dont il fera son affaire,
- les éléments attestant de la capacité à payer le complément de prix (attestation bancaire, offre de prêt...)
- la déclaration d'indépendance et de sincérité du prix.

Se référer au dossier de présentation valant cahier des charges pour plus de précisions.